



Procès-verbal du Comité Syndical du 13 juin 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 juin 2023, s'est réuni à 18h00 sous la présidence de M. Franck VERNIN, Président.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical pour la présente séance, Monsieur Thierry SEGURA ayant l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents :

Monsieur Franck VERNIN, Président

Monsieur Julien AGUIN, Monsieur Serge DURAND Monsieur Jacky SEIGNANT, Madame Hélène LION, Monsieur Didier KERIGER, Monsieur Yannick TORRES, Monsieur Christian POTEAU, Madame Geneviève VAROQUI, Monsieur Paulo PAIXAO, Monsieur Jean-Pierre PIERRAIN, Monsieur Thierry SEGURA, Monsieur Pierre YVROUD, Monsieur Christophe SIMON, Monsieur Serge BARDY Monsieur Daniel BAUDIN

Étaient représentés :

Monsieur Henri DE MERIGNAC (pouvoir donné à Pierre YVROUD), Monsieur Albert VAN DE BOR (pouvoir donné à Franck VERNIN), Monsieur Thibault FLINÉ (pouvoir donné à Thierry SEGURA), Monsieur Laurent AVELANGE (pouvoir donné à Yannick TORRES), Monsieur Pascal GOUHOURY (pouvoir donné à Christian POTEAU).

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Comité Syndical présents, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nombre des délégués syndicaux empêchés.

Le procès-verbal du 04 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Point n°1 : Autorisation de signature de la convention avec « Les ateliers du coin » pour l'opération chèque réparation

Présentation du point par M. Franck VERNIN :

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Autorisation de signature de la convention avec EQUALIS pour les collectes éphémères de TLC

Le point est présenté par M. Franck VERNIN

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Autorisation de signature de la convention avec l'association « Les Repairs Café »

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Convention de collecte séparée des articles de bricolage et de jardin (ABJ) et des jouets

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Convention d'objectifs entre le SMITOM-LOMBRIC et la Ville de Melun

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Convention de partenariat entre le SMITOM-LOMBRIC et le SDESM Energies

Le point est présenté par M. Pierre YVROUD.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°7 : Régularisation d'un suramortissement constaté au compte 2158

Le point est présenté par M. Franck VERNIN

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°8 : Autorisation d'ouverture d'un compte à terme

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

M. Jean-Pierre PIERRAIN demande s'il y a une fiscalité à payer sur ces comptes à termes.

M. VERNIN réponds qu'il n'y a pas de fiscalité à payer.

Pas d'autres questions.

Adopté à l'unanimité.

Point n°9 : Acquisition d'une partie des parcelles BN 112P et 116P au Mée-sur-Seine

Le point est présenté par M. Christian POTEAU.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°10 : Acquisition immobilière au Mée-sur-Seine

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°11 : Création de postes

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

18h28 : Arrivée de M. Paulo PAIXAO et de Mme Hélène LION

Point n°12 : Suppressions de postes

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 13 : Modification des modalités d'application du compte-épargne temps suite à la modification de la réglementation

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 14 : Création d'une activité accessoire

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 15 : Modification de nombre de Vice-Présidents

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.
Le nombre de Vice-Présidents est porté à 15.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 16 : Election du 15ème Vice-Président

M. Franck VERNIN indique qu'une candidature a été déposée, à savoir celle de M. Yannick TORRES.

M. TORRES se présente et indique qu'il est Maire de la Commune d'Héricy ainsi que Vice-Président à la CA de Fontainebleau, en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance, de la vie associative et de la culture

Unanimité du Comité Syndical pour ne pas procéder au vote à bulletin secret.

M. TORRES est élu 15e Vice-Président à l'unanimité.

Point n° 17 : Election des membres titulaires et suppléants de la CSS

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 18 : Protocole transactionnel avec GENERIS dans le cadre de la délégation de service public

Le point est présenté par M. Thierry SEGURA.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 19 : Attribution du marché relatif au lavage et à la maintenance préventive des bornes enterrées ordures ménagères et emballages

Le point est présenté par M. Thierry SEGURA.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 20 : Avenant 35 à la DSP

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 21 : Fin du GAC établi dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation de l'UVE, d'une plateforme de tri des encombrants et de 3 quais de transfert

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 22 : Déclaration sans suite de la consultation relative à une concession de service public pour l'exploitation de l'UVE, d'une plateforme de tri des encombrants et de 3 quais de transfert

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 23 : Recours à une concession à une concession de service public pour l'exploitation de l'UVE, d'une plateforme de tri des encombrants et de 3 quais de transfert

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 24 : Avenant n°2 au marché d'AMO pour la définition et la passation de la prochaine délégation de service public et de marchés publics pour la gestion des unités de traitement des déchets

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 25 : Bilan de la concertation

Présentation du point par F. VERNIN.

M. Pierre YVROUD s'interroge sur le fait que si la concertation était allée au bout, ce qu'il y aurait eu un gros impact sur la DSP ?

M. Franck VERNIN répond que oui, car elle aurait été plus longue (24 ans avec la 3e ligne haut PCI), et dans la nouvelle consultation les opérateurs risquent d'être différents.

Mme AH-YAVE indique que le bilan de la concertation sera mis en ligne sur le site internet de la concertation. Il y aura également un communiqué de presse.

Une réunion publique se déroulera en septembre.

Ce point ne suscite pas d'autres questions et est adopté à l'unanimité.

Point n° 26 : Avenant n°1 au GAC CDT (rémunération de la partie fixe et versement de la redevance d'usage)

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 27 : Avenant n° 4 au marché d'AMO pour le pilotage de l'opération et la réalisation d'un centre de tri des déchets d'emballages ménagers

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 28 : Avenant n° 4 au marché d'AMO pour le pilotage de l'opération et la réalisation d'un centre de tri des déchets d'emballages ménagers

Présentation du point par M. Thierry SEGURA.

M. VERNIN indique qu'une étude est menée avec la CAMVS sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de la TEOMI.

Ce point ne suscite pas d'autres questions et est adopté à l'unanimité.

Point n° 29 : Avenant n°2 au marché de collecte de la CAMVS - lot 2

Le point est présenté par M. Thierry SEGURA.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 30 : Avenant 1 de transfert au marché relatif à la fourniture de composteurs individuels de jardin en bois

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n° 31 : Motion pour le maintien du service public de collecte et de traitement pour le recyclage des bouteilles plastiques

Le point est présenté par M. Franck VERNIN

La mise en place de consigne de bouteilles plastique existe en Allemagne mais cela a un effet pervers : beaucoup plus de plastique qu'avant et la mise en place pose problème : pour la consigne, le consommateur paie une taxe dans l'éco-participation + la taxe sur l'enlèvement. Le SMITOM risque de perdre des recettes (alors que ce sont des recettes faciles à capter et elles rapportent).

Les équipements du SMITOM sont calibrés pour pouvoir accueillir ces plastiques.

Les Syndicats en majorité portent une motion pour ramener aux représentants de l'Assemblée et au Sénat les points négatifs de la mise en place de cette consigne.

Dans les Directives Européennes, la réglementation imposera une collecte des plastiques à hauteur de 77 % à l'horizon 2025 et 90 % en 2029.

La consigne n'a pas permis de réduire les quantités de plastique (exemple en Allemagne).

C'est donc une fausse bonne idée, le retour d'expérience prouve que cela ne marche pas. Il faut chercher d'autres solutions.

Ce point ne suscite pas d'autres questions et est adopté à l'unanimité.

Point n° 32 : Rapports d'activité 2022

Le point est présenté par M. Yann MARNIER.

Mme Hélène LION demande si, s'agissant de la démarche de prévention, des actions de prévention sont prévues et comment accompagner les gens ? quelles actions pour moins de suremballages ?

Mme AH-YAVE indique que c'est fait notamment grâce au Lombric.Mag..

Le SMITOM LOMBRIC n'a pas la compétence collecte sur le SMICTOM de Fontainebleau mais des actions sont prévues sur ses territoires collectes, et notamment dans le cadre du PLPDMA.

Mme AH-YAVE précise que ces actions sont réalisées sur la CCBRC et la CAMVS et dans le cadre du futur contrat DSP, sera intégrée la gestion du « tiers lieu » pour que le volet « prévention/réemploi » soit dynamisé, et en tissant des liens avec l'ensemble des opérateurs ESS de chaque adhérent. C'est un changement de pratique de la part des opérateurs.

Elle demande également, s'agissant de la collecte des emballages, comment inciter les usagers à faire du tri ? sortir leur bac jaune ?

Mme AH-YAVE répond que c'est déjà ce qu'il est essayé de faire aujourd'hui, la verbalisation n'est pas possible mais peut être les inciter avec un courrier dans la boîte aux lettres.

Il conviendra de réaliser une enquête de dotations de bacs poubelle et ensuite, il sera envisageable de rapetisser le volume des bacs pour inciter les gens à faire du tri d'emballages.

Ce point ne suscite pas d'autres questions et est adopté à l'unanimité.

Annonce du départ de Leslie GEORGEL (pour un poste de DGS à Soisy sur Seine)

La séance est levée à 20h00

Le Président,



Franck VERNIN